

BRÉSIL

Droits humains : neuf années d'occasions manquées

Index AI : AMR 19/026/2005

ÉFAI

Embargo : mardi 25 octobre 2005 (00 h 01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Genève. Amnesty International a publié aujourd'hui un document de synthèse consacré au Brésil, dans lequel elle constate avec inquiétude que le nombre des homicides commis par la police reste élevé dans ce pays et que la torture et les mauvais traitements y sont encore très courants, de même que les agressions contre les défenseurs des droits humains.

Ce document a été remis au Comité des droits de l'homme des Nations unies, à la veille de l'examen par celui-ci du deuxième rapport périodique du Brésil concernant la mise en œuvre sur son territoire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Près de dix ans après la soumission de son premier rapport par le Brésil, le Comité des droits de l'homme se penchera de nouveau à partir de demain sur la manière dont sont appliquées les dispositions du Pacte dans ce pays. Dans son document de synthèse, Amnesty International déplore que les autorités brésiliennes n'aient pas réussi, depuis 1996, à garantir le respect des droits fondamentaux de tous et de toutes.

« *Le « tournant », qu'aurait pu marquer l'adoption, en 1996, du Plan national d'action sur les droits humains, ne s'est pas traduit par les réformes susceptibles de permettre que les Brésiliens ne soient plus torturés, menacés ou tués par ceux-là mêmes qui sont censés les protéger* », a indiqué Tim Cahill, chercheur chargé du Brésil au sein d'Amnesty International.

« *Dans leurs politiques, les gouvernements successifs n'ont accordé aux droits humains qu'une place de second plan. La volonté politique et les moyens financiers ont fait défaut en matière de protection des droits fondamentaux, et ces carences ont durement affecté les existences de centaines de milliers de Brésiliens.* »

Selon Amnesty International, si des mesures allant dans le bon sens ont été prises par les pouvoirs publics dans certains domaines, elles n'ont pas été suivies de façon suffisamment soutenue pour produire une amélioration effective sur le terrain.

Une Loi relative à la torture a bien été adoptée en 1997, mais rares ont été les individus traduits en justice en vertu de ses dispositions, et les agents de l'État continuent de se livrer à des sévices de manière fréquente et systématique. La plupart du temps, ces

actes ne sont pas signalés et ne donnent lieu à aucune enquête et à aucune sanction. Les victimes appartiennent toujours aux catégories les plus vulnérables de la société. Ce sont, le plus souvent, des jeunes, noirs ou métis, de sexe masculin, soupçonnés d'infractions de droit commun.

Aux quatre coins du Brésil, les défenseurs des droits humains sont victimes de menaces et d'actes d'intimidation. Certains sont attaqués en justice, pour diffamation. D'autres sont même assassinés. Les autorités, tant fédérales qu'au niveau des États, ont longtemps fait preuve d'un manque de volonté ou d'une certaine incapacité à protéger de manière appropriée et efficace les personnes menacées.

Le Programme de protection des défenseurs des droits humains, mis en place l'an dernier par le gouvernement fédéral, constitue un pas non négligeable sur la voie de la promotion de l'action des tous ceux et de toutes celles qui se battent pour le respect des droits fondamentaux, au Brésil et, plus largement, dans la région. Néanmoins, ce Programme ne dispose toujours pas des infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement.

Complément d'information

Le Brésil, en tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, est tenu de remettre au Comité des droits de l'homme des Nations unies des rapports périodiques concernant les mesures prises pour appliquer sur son territoire les dispositions dudit Pacte. Le deuxième rapport périodique du Brésil, qui aurait dû être soumis en 1998, sera présenté au Comité par une délégation gouvernementale, les 26 et 27 octobre, à Genève. ●

Vous pouvez consulter le document de synthèse [Brazil: Briefing on Brazil's Second Periodic Report on the Implementation of the International Covenant on Civil and Political Rights](#) (index AI : AMR 19/021/2005) sur le site d'Amnesty International.

Pour plus d'informations ou pour convenir d'un entretien, n'hésitez pas à contacter :

- à Genève : **Tim Cahill, chercheur chargé du Brésil** (portable : + (44) (0) 7957 45 4001) ;

- à Londres : **Josefina Salomon, attachée de presse Amérique** au + (44) (0) 207 413 5562 (portable : + (44) (0) 7778 472 116 ; courriel : jsalomon@amnesty.org).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>